

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### LA MRC DE CHARLEVOIX INVESTIT 125 000 \$ POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DES MOULINS DE L'ISLE-AUX-COUDRES

**Baie-Saint-Paul, le 9 mars 2022** – Le Conseil de la MRC octroie 125 000 \$ aux Moulins de L'Isle-aux-Coudres avec son Fonds éolien d'innovation et de développement régional.

L'organisation Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres entreprend l'agrandissement et le réaménagement de son bâtiment d'accueil, un important chantier pour le développement de son offre touristique. Le projet permettra le renouvellement de l'exposition « Hommage à l'ouvrage » et l'ajout de deux expositions sur Pierre Perrault et son œuvre, positionnant ainsi Charlevoix et Les Moulins comme le lieu de référence sur ce cinéaste d'exception. Les travaux permettront également d'améliorer les espaces d'accueil et l'expérience globale du visiteur, de rendre accessibles les parcours aux visiteurs à mobilité réduite et d'intégrer une salle de diffusion multifonctionnelle dédiée à la présentation de projets numériques et immersifs. La MRC de Charlevoix est fière de contribuer à ce projet en accordant 125 000 \$ avec son Fonds éolien d'innovation et de développement régional.

« Cet investissement majeur dans ce produit d'appel de l'Isle-aux-Coudres rejoint plusieurs axes de notre Stratégie de développement socioéconomique et il contribue en ce sens au développement de l'industrie récréotouristique durable et à la vitalité du territoire », a précisé le préfet Pierre Tremblay.



Pour connaître les services et les fonds disponibles pour les entreprises de la MRC de Charlevoix : [mrccharlevoix.ca/services-aux-entreprises/](http://mrccharlevoix.ca/services-aux-entreprises/).

#### Fonds éolien d'innovation et de développement régional (Parc éolien de la rivière du Moulin)

Le Conseil des maires a tenu à préciser que les investissements affectés au Fonds permettent de soutenir financièrement des projets à caractère régional, ces contributions n'ont donc aucune incidence sur les taxes municipales et n'impliquent aucune charge financière des municipalités locales.

-30-

#### Sources :

Karine Horvath, directrice générale  
MRC de Charlevoix  
418 435-2639, poste 6002  
[khorvath@mrccharlevoix.ca](mailto:khorvath@mrccharlevoix.ca)

Anne Scallon, directrice  
SDLE de la MRC de Charlevoix  
418 435-2639, poste 6902  
[ascallon@mrccharlevoix.ca](mailto:ascallon@mrccharlevoix.ca)